

CHAPITRE VII

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Par G.-H. ROGER
Doyen de la Faculté, Membre de l'Académie de Médecine.

I. **L'ancienne Faculté de médecine (1270-1792).** — Les premières tentatives pour organiser à Paris un enseignement de la médecine remontent au règne de Charlemagne. Mais ce fut seulement en 1270, qu'on institua une Faculté de médecine. Rattachée à la Faculté des arts, elle fit partie de l'Université et fut placée sous la tutelle de l'autorité ecclésiastique. Maîtres et élèves recevaient les ordres et bien souvent abandonnaient la médecine pour bénéficier d'une dignité sacerdotale. Plus tard, une séparation se fit, mais l'empreinte persista. Les médecins ne pouvaient plus briguer les fonctions ecclésiastiques, mais ils étaient condamnés au célibat. Ce fut seulement en 1452 que le cardinal d'Estouteville abrogea cette vieille coutume et leur permit le mariage.

Imbue d'idées scholastiques, gardienne fidèle des vieilles traditions, jalouse de ses droits et de ses prérogatives, dédaigneuse de l'observation et ignorante de l'expérience, la Faculté de médecine se contenta trop longtemps de commenter Hippocrate et Galien et d'étudier les ouvrages des Arabes. Tandis qu'elle se complaisait aux discussions stériles, la Faculté rivale édifiée à Montpellier ne tardait pas à acquérir une réputation mondiale. Elle avait emprunté aux médecins arabes non leurs livres mais leurs tendances : elle avait su profiter de la renaissance scientifique que les Arabes avaient commencée : au lieu de discuter sur les écrits des anciens, elle s'efforçait de déchiffrer le grand livre de la nature. Montpellier faisait des médecins habiles ; Paris consacrait des rhéteurs diserts.

La Faculté de Paris était primitivement reléguée dans un étroit local de la rue du Fouarre. Un escabeau, deux chandelles, quelques bottes de paille éparses sur le sol, voilà le mobilier et



Photo Tombeck.

FAÇADE SUR LA RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

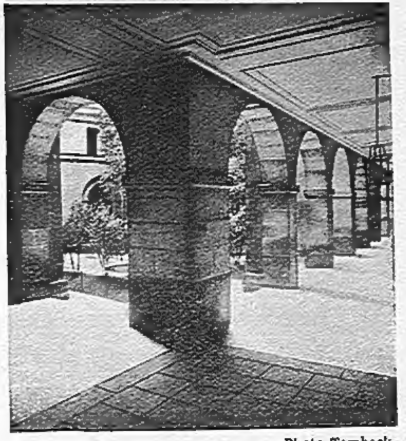


Photo Tombeck.

COUR INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE PRATIQUE



Photo Tombeck.

MUSÉE DUPUYTREN

Ancien réfectoire du couvent des Cordeliers (xve s.).

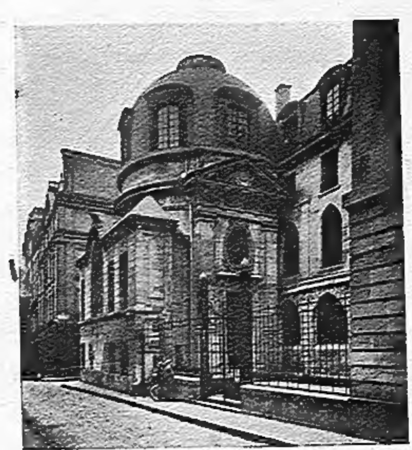


Photo Tombeck.

ANCIENNE ÉCOLE DE MÉDECINE

(rue de la Bûcherie).

Aujourd'hui siège de l'Association générale des étudiants.

les richesses de l'École. Les élèves s'y pressaient dès 5 heures du matin et venaient en foule s'initier aux discussions théoriques et s'entraîner à l'argumentation sur des textes. En 1369, la Faculté se transporta rue des Rats. L'agencement n'était pas meilleur et la salle était si exiguë que les examens se passaient au domicile du doyen et que les assemblées se tenaient autour du bénitier de l'église Notre-Dame.

En 1456, Jacques Desparts donna l'argent nécessaire pour acheter un immeuble un peu plus confortable rue de la Bûcherie. La Faculté s'y installa et y demeura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On peut voir encore aujourd'hui, entre la rue de la Bûcherie et la rue Saint-Julien-le-Pauvre, le petit édifice qui, pendant plus de trois siècles, abrita la Faculté. Le changement de local n'améliora pas la situation. L'enseignement se traînait, incoordonné et insuffisant, parce qu'il n'existait pas de corps professoral. Tous les docteurs participaient, à tour de rôle, à l'instruction des élèves; ils étaient élus pour un an et ce court passage à la Faculté ne leur permettait pas d'organiser un enseignement sérieux. Peu leur importait d'ailleurs. Les médecins formaient un corporation batailleuse, plus préoccupée de maintenir ses droits que de faire avancer la science. Elle fut constamment en lutte avec une école rivale, animée d'un esprit essentiellement pratique. C'était le collège de Saint-Côme, qui formait d'habiles chirurgiens et prit, dans la seconde moitié du XVIe siècle, une importance considérable. On y donnait un enseignement professionnel et, au lieu d'épiloguer sur des textes, on y examinait et on y soignait des malades. En 1615, sous Louis XIII, les maîtres du Collège Saint-Côme, furent reconnus officiellement et reçurent des appointements fixes. Mais, pour ménager la susceptibilité de la Faculté, le titre de professeur leur fut refusé; on en fit de simples démonstrateurs. Cependant la Faculté s'inquiétait des progrès réalisés par les chirurgiens. En 1660, elle obtint un jugement qui leur enlevait la robe et le bonnet, leur faisait défense de conférer les grades de bachelier et de licencié, leur permettant simplement de donner à leurs diplômés le titre de maître ès arts.

Deux autres établissements faisaient encore concurrence à la

Faculté. Le Collège de France, fondé par François Ier, ne dédaignait pas l'enseignement médical et le Muséum d'histoire naturelle possédait une chaire d'anatomie, qui fut souvent occupée par des savants illustres et attirait un grand nombre d'auditeurs.

Malgré sa mauvaise organisation, la Faculté compta quelques hommes éminents qui firent réaliser de notables progrès à la médecine. Ce furent des anatomistes tels que Riolan, Little, Méry, Pecquet, un transfuge de Montpellier, Ferrein, un ancien professeur du Muséum; ce furent des médecins comme Fernel, qui s'efforça de réglementer les méthodes d'observation et Baillou, qui donna la description exacte de certaines maladies infectieuses et isola le rhumatisme articulaire aigu ; ce fut Guy Patin, plus célèbre par son érudition et son esprit, que par sa valeur médicale. Et puis il y avait les chirurgiens, et le plus illustre de tous, Ambroise Paré, qui, au milieu du XVIe siècle, en pratiquant la ligature des vaisseaux sanguins rénova l'art chirurgical, sans oublier Mauriceau, le célèbre accoucheur, d'abord prévôt à la confrérie de Saint-Côme.

L'importance des chirurgiens augmenta encore au XVIIIe siècle, par la création de l'Académie royale de Chirurgie, qui groupa une pléiade d'hommes éminents, tels que La Peyronie, Lamartinière, Lecat, Pilbrac, Ledran, Quesnay, J. L. Petit, Desault, Chopart, Lassus, Garengeot, Sabatier, Louis, Pelletan et des accoucheurs comme Levret, l'inventeur du forceps à cueillers courbes. Une organisation analogue allait se faire pour la médecine. Plusieurs épidémies s'étant développées, le Gouvernement sentit le besoin de s'adresser à des conseillers techniques. Ainsi fut fondée, sous la direction de F. de Lassone et de Vicq d'Azyr, la Société royale de médecine. La Faculté comprit le danger, mais ne parvint pas à le conjurer. Incapable de se réformer, impuissante à lutter contre les tendances nouvelles, alourdie de privilèges surannés, empêtrée dans la routine, elle s'immobilisait dans sa dignité, et refusait d'entrer dans la voie du progrès. Sans doute on trouve encore à la fin du XVIIIe siècle, des noms illustres : Sénac, qui publia un superbe ouvrage sur l'anatomie et la pathologie du cœur, Portal, Hallé, Corvisart. Mais ces quelques hommes éminents ne pouvaient empêcher la décadence finale. La Faculté

agonisait dans son petit local de la rue de la Bûcherie, tandis que, près d'elle, se développaient, dans une somptueuse demeure, vaste, aérée et bien aménagée, le Collège et l'Académie de chirurgie. Abandonnée par les élèves dont le nombre diminuait rapidement, elle ne reçut pas un seul docteur de 1785 à 1792 et, de 1790 à 1792, pas un seul licencié.

Une réorganisation complète s'imposait, Vicq d'Azyr essaya de la réaliser. En 1790 il présenta à l'Assemblée nationale, au nom de la Société de médecine, un rapport remarquable. Mais le vent de la Révolution soufflait, qui abattait les institutions vermoulues de l'ancien régime. En 1792, l'Assemblée législative abolit les corporations et, du même coup, supprima la Faculté de médecine et l'École de chirurgie. Pendant deux ans il n'y eut pas d'enseignement. En 1794, Fourcroy, reprenant et complétant le travail de Vicq d'Azyr, faisait approuver par la Convention la création d'une École de santé. La distinction entre médecins et chirurgiens était abolie. La nouvelle école était installée dans les bâtiments du Collège de chirurgie et ce sont les locaux que la Faculté occupe encore aujourd'hui. On s'efforça d'organiser un enseignement à la fois théorique et pratique, scientifique et professionnel. On créa une bibliothèque; on ouvrit un musée pour les collections; on institua des services de clinique dans trois hôpitaux spécialement affectés à l'instruction des élèves. Ainsi commença l'ère moderne. Ainsi fut fondée l'École qui devint, en 1808, la Faculté de médecine.

II. **La nouvelle Faculté de médecine.** — Il y avait primitivement 12 professeurs titulaires et 12 adjoints. Les progrès des sciences médicales ont fait constamment augmenter le nombre des chaires. Actuellement l'enseignement est assuré par 41 professeurs titulaires et un nombre à peu près équivalent de professeurs agrégés. Les agrégés sont nommés au concours. Les professeurs titulaires sont nommés par le Ministre, sur une présentation faite par le Conseil de la Faculté et par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Ils sont généralement choisis parmi les agrégés ; mais, dans certains cas, on a préféré un docteur en médecine qui s'imposait par ses travaux personnels.

L'extension de l'enseignement nécessita l'agrandissement des

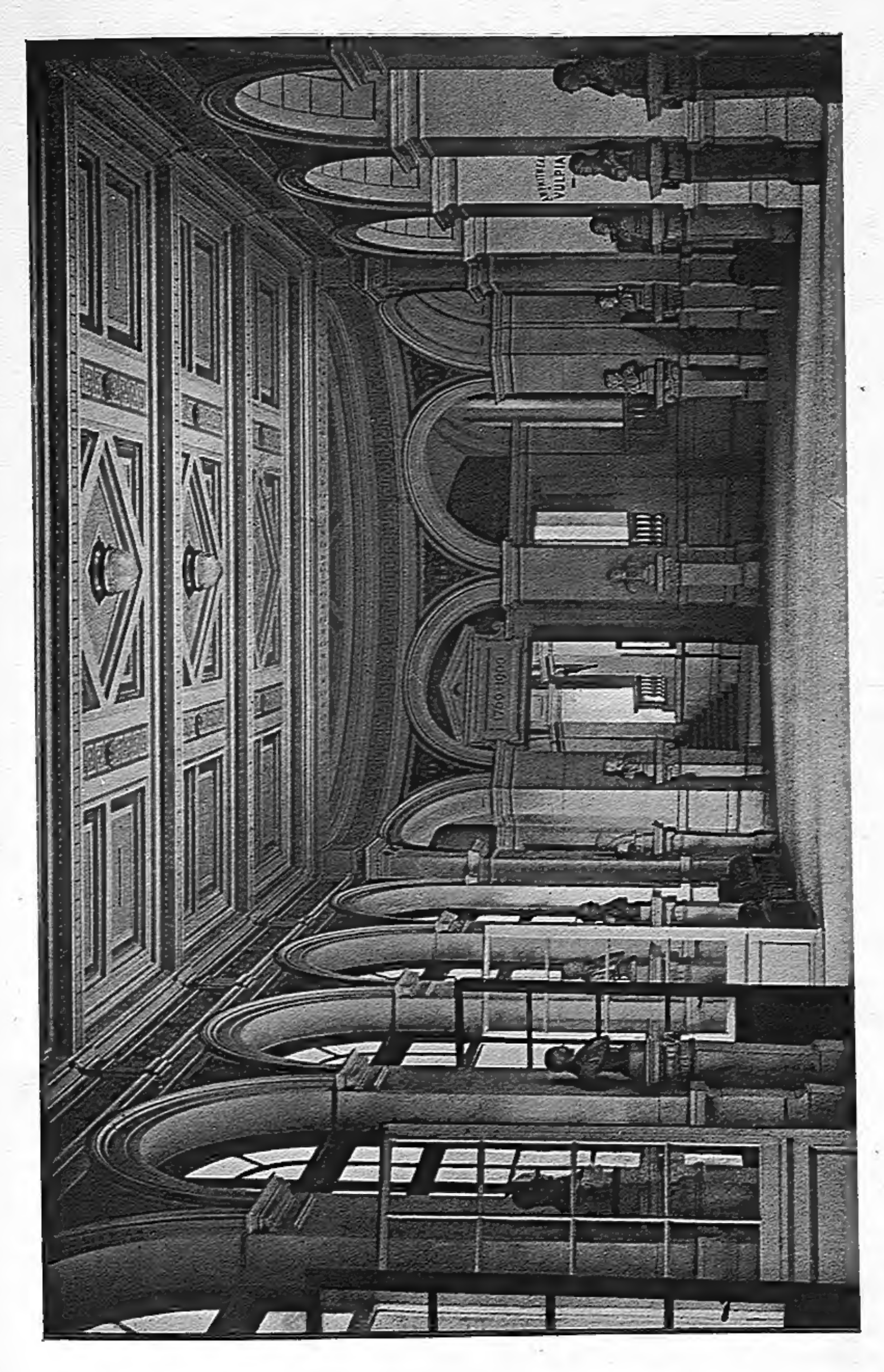
locaux. Tout en conservant certaines parties des anciens bâtiments, on commença en 1875 une reconstruction générale.

Actuellement la Faculté occupe deux vastes espaces, séparés par la rue de l'École-de-Médecine. Une grande bâtisse de forme triangulaire, limitée par le Boulevard Saint-Germain, la rue Hautefeuille et la rue de l'École-de-Médecine, renferme les amphithéâtres et les services généraux. On pénètre par la rue de l'École-de-Médecine dans une cour d'honneur que borde la colonnade du vieux Collège de Chirurgie. Œuvre de l'architecte Gondoin, cette belle façade, dont la construction fut commencée en 1774, est formée de trente-deux colonnes d'ordre ionique, placées sur quatre rangs et soutenant un premier étage percé de douze fenêtres. Au-dessus de la porte d'entrée, le sculpteur Berruer a représenté Louis XV agréant les plans de l'édifice. Au fond de la cour, s'élève le grand amphithéâtre, dont la façade est formée par un péristyle de six colonnes d'ordre corinthien. Au fronton Berruer a figuré la Théorie et la Pratique se donnant la main et jurant d'être inséparables. Sur le mur cinq médaillons représentent Ambroise Paré, Pitard, Mareschal, de La Peyronie et J.-L. Petit. Entre les colonnes est la statue en bronze de Bichat par David d'Angers.

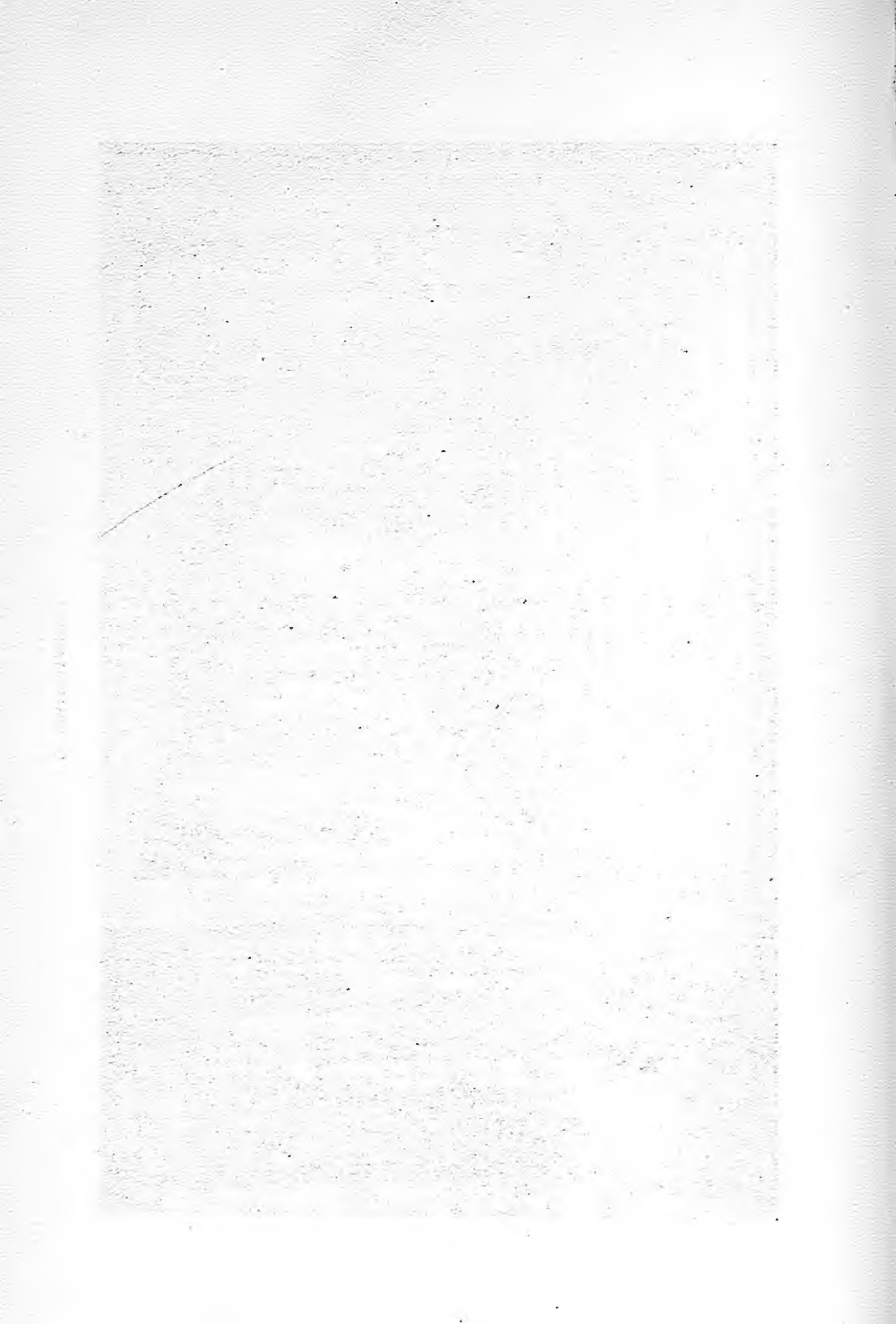
A gauche, le petit amphithéâtre, et sur le milieu du mur, un monument du statuaire Puech élevé à la mémoire de l'ancien doyen Brouardel. A droite, la grande salle des Pas-Perdus. On y placera le monument commémoratif où seront inscrits les noms de tous ceux appartenant à la Faculté de médecine, fonctionnaires, médecins et étudiants, qui auront été tués pendant la guerre actuelle.

Le reste du rez-de-chaussée est occupé, à gauche, par le secrétariat et les bureaux, à droite, par les salles d'examen et le laboratoire de pharmacologie.

On accède au premier étage par plusieurs escaliers. Le principal, au pied duquel se dresse la belle statue de Barrias, la Nature se dévoilant devant la Science, est au fond de la Salle des Pas Perdus. Il conduit à la Bibliothèque, dont les vastes locaux occupent presque toute la façade du Boulevard Saint-Germain et l'aile gauche du premier étage. Sur la rue de l'École-de-Médecine se trouve installé le Musée d'anatomie normale, ou Musée Orfila. A l'aile



LE GRAND VESTIBULE



droite prend place la salle du Conseil des professeurs ornée de quatre superbes tapisseries anciennes, exécutées aux Gobelins, d'après les cartons de Le Brun et représentant les quatre éléments. Sur un des murs on peut admirer une immense pendule du XVII[e] siècle, qui appartenait à Guy Patin.

De l'autre côté de la rue de l'École-de-Médecine, sur un vaste espace limité par la rue Antoine Dubois, la rue Monsieur-le-Prince, et la rue Racine, se dressent les bâtiments de l'École pratique. On y pénètre par deux portes principales ouvertes sur la rue de l'École-de-Médecine. L'une, au n° 21, conduit à un cloître où l'on voit, à main droite, un monument à la mémoire de Cornil, par Paul Richer, également connu comme médecin et comme sculpteur. Au fond se dresse un grand amphithéâtre pouvant contenir 2000 personnes.

La porte du n° 15 conduit dans une cour où se trouvent, à droite, les pavillons de dissection, à gauche, un beau monument du XV[e] siècle, le réfectoire de l'ancien couvent des Cordeliers, qui abrite le Musée d'anatomie pathologique, ou Musée Dupuytren.

Enfin, une porte donnant sur la rue Racine sert d'entrée à un local provisoirement affecté à une polyclinique d'oto-rhino-laryngologie.

Le reste des bâtiments est occupé par les laboratoires d'enseignement et de recherches.

La Faculté possède encore un important laboratoire de physiologie, établi dans un bastion des remparts de Paris, boulevard Brune. Dans cet emplacement, vaste et bien aéré, on peut facilement mettre en expérience un grand nombre d'animaux et les maintenir en d'excellentes conditions hygiéniques.

III. **Enseignement clinique.** — Les cliniques de la Faculté sont réparties dans divers hôpitaux.

A Paris les hôpitaux sont placés sous l'administration de l'Assistance publique. Par un traité passé avec la Faculté, l'Assistance publique a cédé dans plusieurs d'entre eux des services pour l'enseignement des élèves. La Faculté nomme le médecin-chef, qui a titre de professeur de clinique, et ses principaux assistants, chefs de clinique, chefs et aides de laboratoires. L'Assistance

publique place les élèves internes et externes, fournit les surveillantes, infirmiers et infirmières, assume la charge matérielle des malades, c'est-à-dire s'occupe de leur nourriture et de leurs vêtements, leur fournit les objets de pansements et les médicaments, assure l'entretien, le chauffage et l'éclairage des salles.

Ce système, qui a l'inconvénient de placer les cliniques sous deux administrations différentes, présente l'avantage d'établir des relations constantes entre les professeurs de clinique et les médecins des hôpitaux, et de permettre à ceux-ci de donner un enseignement libre, complémentaire de l'enseignement officiel.

Il existe actuellement 4 cliniques de médecine générale, et une clinique thérapeutique, 4 cliniques de chirurgie générale, 12 cliniques spéciales.

Les *cliniques de médecine générale* sont installées à l'Hôtel-Dieu, place Notre-Dame; à l'hôpital Beaujon, 208, rue du Faubourg-Saint-Honoré; à l'hôpital Cochin, 47, rue du Faubourg Saint-Jacques; à l'hôpital Saint-Antoine, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine. La clinique thérapeutique, fondée par le duc de Loubat, est à l'hôpital Beaujon.

L'enseignement de la clinique médicale a toujours obtenu un grand succès et n'a cessé d'attirer en France de nombreux médecins étrangers. En parcourant la liste des professeurs qui se sont succédé depuis le commencement du XIXe siècle, nous trouvons une pléiade d'hommes illustres, parmi lesquels nous citerons, un peu au hasard, Corvisart, qui a perfectionné la découverte de la percussion, Laënnec, l'immortel inventeur de l'auscultation, Bouillaud qui montra les relations entre le rhumatisme et les cardiopathies; Récamier, Chomel, Rostan, Piorry, Grisolle; Trousseau dont les leçons cliniques, réunies en trois volumes, resteront comme des modèles inimitables de clarté et de précision; à la fin du XIXe siècle, nous trouvons Behier, G. Sée, Lasègue, Hardy, puis Potain, qui poussa à la perfection l'examen des cardiopathies; Peter, Jaccoud, Dieulafoy, l'élève et le digne successeur de Trousseau, Landouzy, doyen de la Faculté, qui a succombé tout récemment, et dont les travaux sur les myopathies et sur la tuberculose sont universellement connus et admirés.

La *clinique chirurgicale* est répartie dans quatre services : à l'Hôtel-Dieu; à l'hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres; à l'hôpital Necker, 151, rue de Sèvres; à l'hôpital Cochin. Elle compte également des hommes éminents : Desault, Pelletan, Dupuytren, Dubois, Velpeau, Nélaton, Jobert, Gosselin, Broca, qui fut en même temps un illustre anthropologiste, Richet et Tillaux, bien connus par leurs traités d'anatomie topographique, Verneuil, qui développa la pathologie chirurgicale générale, Trélat, Le Fort, Terrier, le rénovateur de la chirurgie française et, parmi ceux qui ont succombé récemment, Berger et Paul Reclus.

Les *cliniques spéciales* ont été fondées peu à peu, en ces dernières années, à mesure que chaque spécialité se développait. Elles sont au nombre de douze.

Trois sont installées à l'hôpital des Enfants-Malades. La *clinique de médecine infantile* a été créée pour Parrot, l'observateur pénétrant, bien connu par la description de l'athrepsie; il eut pour successeur Grancher, célèbre pour avoir renversé la théorie allemande de la dualité tuberculeuse. La clinique de *chirurgie infantile* a été édifiée grâce à une subvention de la Ville de Paris. Enfin, tout récemment, on a institué une clinique pour les *maladies et l'hygiène de la première enfance.*

La *clinique obstétricale*, qui fut illustrée par Baudelocque, Dubois, Depaul et, plus récemment, par Tarnier, le rénovateur de l'obstétricie et par Budin, un des organisateurs de la puériculture, est actuellement enseignée dans trois services : l'un, à la clinique Baudelocque, dans l'hôpital de la Maternité, 125, boulevard de Port-Royal; le second, à la clinique Tarnier, 89, rue d'Assas; le troisième, à l'hôpital Beaujon. Ce dernier service est exclusivement réservé aux élèves sages-femmes.

La *clinique d'ophtalmologie*, inaugurée par Panas, est installée à l'Hôtel-Dieu.

La *clinique des maladies cutanées et syphilitiques* a été d'abord occupée par Fournier, l'observateur hors ligne qui a su rattacher à la syphilis la paralysie générale et le tabes. Elle est située à l'hôpital Saint-Louis, 40, rue Bichat, hôpital exclusivement consacré au traitement des affections cutanées et syphilitiques.

L'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, où sont traitées les affections nerveuses, renferme la *clinique de neuropathologie*. Elle eut pour titulaires Charcot, le maître éminent qui a le plus puissamment contribué à faire progresser cette partie de la science et a su grouper un nombre considérable de disciples français et étrangers; Raymond, qui continua l'œuvre de son illustre prédécesseur; Dejerine, qui vient de succomber en pleine activité scientifique, ayant décrit un grand nombre de types cliniques nouveaux et laissant plusieurs ouvrages importants, dont un traité d'anatomie du système nerveux, composé avec l'aide de Mme Dejerine, sa compagne et sa collaboratrice.

A l'asile d'aliénés de Sainte-Anne, 1, rue Cabanis, est installée la *clinique des maladies mentales* qui fut successivement occupée par Ball, Joffroy et Gilbert Ballet.

Au commencement du XIXe siècle, on avait créé à l'hôpital Necker un service pour le traitement des *maladies urinaires*, qui fut confié à Civiale, l'inventeur de la lithotritie. Transformé en clinique, ce service a eu pour premiers titulaires Guyon, le maître incontesté et son disciple Albarran.

Enfin, grâce à la libéralité de la Ville de Paris, la Faculté possède une *clinique gynécologique* à l'hôpital Broca, 111, rue Broca.

Les enseignements cliniques se donnent dans la matinée; mais, depuis cette année, on a organisé l'après-midi des enseignements complets, théoriques et pratiques, dans les cliniques spéciales.

Contrairement à ce qui a lieu dans plusieurs pays étrangers, médecins et étudiants ont libre accès dans les salles et participent à l'examen des malades.

Chaque jour, après la visite, on peut assister à une leçon ou à une démonstration pratique. La leçon est faite deux fois par semaine par le professeur, qui expose et discute une observation intéressante et difficile, ou bien groupe un certain nombre de malades analogues afin de souligner les dissemblances et les similitudes des différents cas. Les autres jours l'enseignement est donné par les assistants du professeur.

Dans chaque service, le professeur a pour auxiliaires un chef de clinique titulaire et un chef de clinique adjoint, nommés au

concours, plusieurs chefs de laboratoire, des préparateurs et des moniteurs nommés au choix. Tous ces fonctionnaires dépendent de la Faculté. A côté d'eux, l'Assistance publique place un ou plusieurs internes et des externes; quoique encore étudiants, les internes sont assez instruits pour participer à l'enseignement.

A ces assistants officiels s'ajoutent, dans la plupart des services de clinique, des assistants bénévoles. Ce sont des anciens élèves, candidats aux places de médecins des hôpitaux ou d'agrégés. Ce sont aussi des médecins spécialistes, qui se mettent à la disposition du professeur, pratiquent les examens spéciaux et souvent font des leçons ou des conférences.

Ainsi se trouve augmenté le nombre des auxiliaires et se trouve complété l'enseignement clinique.

Le professeur et ses aides ont l'habitude de faire examiner les malades par les élèves. Quand les malades sont hospitalisés, les élèves prennent d'avance une observation qu'ils lisent et que le maître critique et argumente. Une ou plusieurs fois par semaine fonctionne une consultation externe où se pressent de nombreux malades attirés par la réputation du professeur. Les élèves voient ainsi passer les types morbides les plus divers, et, dans une seule matinée, peuvent assister à un défilé continu de cas curieux, intéressants et instructifs.

Quand un malade hospitalisé succombe, l'autopsie est faite par les élèves sous la direction d'un chef de laboratoire. Contrairement à ce qui a lieu dans beaucoup de pays étrangers, la vérification anatomique n'est pas séparée de l'observation clinique. Ce système permet de suivre toute l'évolution morbide et de vérifier le diagnostic. Il ne faut pas croire qu'on se contente d'un examen macroscopique; des fragments d'organes sont prélevés, qui seront soumis aux investigations nécessaires, et les élèves profiteront ainsi de tous les enseignements qu'on peut tirer du malade.

Chaque service de clinique forme un petit institut, où tout est aménagé pour l'enseignement et la recherche. Si la visite ne prend que la matinée, dans la journée les laboratoires de clinique sont ouverts et sont remplis de nombreux travailleurs, dirigés et guidés par les chefs de laboratoire. Le soir, vers 5 heures, le chef de

clinique et l'interne font une contre-visite que les élèves sont autorisés à suivre, quand ils en expriment le désir.

IV. **Enseignement clinique annexe et enseignement libre.** — A côté des services de clinique, confiés à des professeurs titulaires de la Faculté de médecine, on peut suivre dans les hôpitaux de Paris, les visites faites par des docteurs nommés médecins des hôpitaux, après des concours extrêmement difficiles, et divisés en sept catégories : médecins, chirurgiens, aliénistes, accoucheurs, oto-rhino-laryngologistes, ophtalmologistes, dentistes.

Chaque année, un certain nombre de médecins, chirurgiens ou spécialistes des hôpitaux, choisis par la Faculté, sont autorisés à recevoir dans leur service des élèves stagiaires. Ils s'engagent à les surveiller, à les instruire et à les interroger. Qu'ils soient ou non agrégés, ils font partie des jurys pour les examens cliniques.

Cette organisation permet d'associer à l'enseignement de la Faculté des hommes éminents, jouissant d'une notoriété légitime et qui, soit parce qu'ils n'ont pas été nommés à une chaire vacante, soit qu'ils n'ont pas le titre d'agrégé, se trouvent en dehors des cadres officiels.

Beaucoup de médecins des hôpitaux ont organisé dans leur service, un enseignement libre qui attire souvent de nombreux auditeurs. C'est un complément de l'enseignement officiel qui contribue puissamment à accroître et à propager la réputation de la clinique française.

Il semble, en effet, que dans aucun pays l'enseignement pratique de la médecine ne soit mieux organisé qu'en France.

Tandis que, dans beaucoup d'Universités étrangères, les élèves sont maintenus assez loin des malades et ne les voient guère que dans l'amphithéâtre, pendant la leçon du professeur, chez nous, dès le début de leurs études, les étudiants sont astreints au stage hospitalier. Pendant cinq années consécutives, ils doivent passer la matinée et une partie de l'après-midi dans un service d'hôpital ; non seulement ils suivent la visite du professeur, mais ils participent journellement à l'interrogatoire et à l'examen des malades, ils apprennent à recueillir et à discuter les observations cliniques.

Chaque année, l'Assistance publique ouvre un concours pour la



LE GRAND ESCALIER

nomination aux places vacantes d'externes des hôpitaux. Tous les étudiants inscrits à la Faculté ont le droit de s'y présenter. Les externes sont nommés pour six ans. Ils sont, plus que les stagiaires, en relation avec le chef de service et touchent une petite indemnité mensuelle. Ils ont seuls le droit de se présenter au concours, extrêmement difficile, de l'internat. Ceux qui réussissent sont nommés pour quatre ans. Ils sont appointés et logés. Ils remplissent, auprès du chef de service, les fonctions d'assistant, le remplacent pendant ses absences, sont chargés de faire le soir la contre-visite. A tour de rôle, les internes sont de garde à l'hôpital et doivent ainsi prendre des décisions sérieuses et souvent pratiquer certaines opérations d'urgence. Ils acquièrent, dans ces fonctions, une grande habileté clinique et s'assurent pour l'avenir des avantages considérables.

Les concours de l'externat et de l'internat sont ouverts à tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité. Cette mesure libérale a eu les meilleures conséquences. Un grand nombre de médecins étrangers ont été internes des hôpitaux de Paris. Rentrés dans leur pays d'origine, ils ont gardé des relations amicales avec leurs anciens camarades et ont largement contribué à répandre les idées françaises et à faire apprécier à leurs compatriotes la valeur incontestable de notre enseignement clinique.

V. **Cours théoriques.** — Les cours théoriques sont faits dans les divers amphithéâtres ou dans les laboratoires de la Faculté par les professeurs titulaires, dont l'enseignement est complété par des cours auxiliaires et des conférences confiés à des agrégés.

Les cours commencent à 16 heures, la matinée étant réservée à l'hôpital et la première partie de l'après-midi étant occupée par les travaux pratiques. Ils se poursuivent jusqu'à 19 heures.

La Faculté possède actuellement 20 chaires magistrales.

La chaire d'*Anatomie descriptive*, qui a compté parmi ses titulaires Béclard, Sappey, Farabeuf, Poirier, est actuellement complétée par une chaire d'*Anatomie topographique*, où sont enseignées les applications médico-chirurgicales.

La chaire d'*Histologie* a été fondée pour Ch. Robin, qui eut pour successeur Mathias Duval.

A la création de l'Ecole de Santé, Chaussier devint titulaire de la chaire de *Physiologie*, qui plus tard, fut occupée par Longet, qui fit d'importantes recherches sur le système nerveux, puis par J. Béclard.

Dès son origine, la Faculté posséda une chaire de *Physique médicale*, dont les titulaires les plus connus furent Pelletan et Gavarret; une chaire de *Chimie médicale*, qui a toujours été confiée à des hommes éminents : Vauquelin, Orfila, J.-B. Dumas, Wurtz pour ne parler que des morts; enfin une chaire d'*Histoire naturelle*, qui fut le plus souvent occupée par des botanistes, de Jussieu, Richard, Baillon. Pour répondre aux nouveaux besoins de la science, la chaire d'*Histoire naturelle* a été transformée en une chaire de *Parasitologie*, dont l'enseignement est complété par une chaire nouvelle de *Bactériologie*.

La Faculté possède actuellement deux chaires de *Pathologie interne* et une chaire de *Pathologie externe*. Ces chaires sont confiées à des cliniciens qui, plus tard, par permutation, deviennent professeurs de clinique. Quelques-uns cependant y sont restés toute leur vie : tel fut Pinel, le rénovateur de la nosographie, l'aliéniste éminent qui fit tomber les chaînes dont on chargeait les fous.

La chaire d'*Anatomie pathologique* fut fondée pour Cruveilhier, également célèbre comme clinicien et comme anatomiste et fut occupée par Cornil, un des créateurs de l'histologie pathologique moderne.

Dans la chaire de *Pathologie générale*, nous trouvons tout d'abord l'ardent polémiste Broussais. Puis ce furent Andral, Chauffard et enfin Bouchard, le rénovateur de cet enseignement, qui appuya toutes ses conceptions sur des observations précises et des expériences minutieuses et peut être considéré comme le créateur des théories actuelles sur les auto-intoxications.

La chaire de *Pathologie expérimentale et comparée* fut successivement occupée par Rayer, le savant auteur du *Traité des maladies des reins*, par Brown-Séquard qui y resta deux ans avec le titre de chargé de cours et y fit des leçons retentissantes sur les sécrétions internes, par Vulpian, le physiologiste habile, doublé d'un clinicien éminent, qui s'adonna surtout à l'étude du système ner-

veux, par Straus qu'ont fait connaître des recherches sur la morve et la tuberculose.

Les connaissances nécessaires au traitement des maladies sont enseignées dans trois chaires : une chaire de *Pharmacologie et matière médicale*, qui compta parmi ses titulaires Soubeiran et Regnauld; une chaire de *Thérapeutique*, où nous relevons les noms d'Alibert, surtout connu par ses travaux de dermatologie et Gubler qui, des premiers, fit de nombreuses applications de la chimie à la clinique; une chaire d'*Opérations et appareils*, destinée à l'enseignement de la médecine opératoire. Cette dernière chaire a toujours été occupée par des chirurgiens qui deviennent plus tard professeurs de clinique. Quelques-uns cependant, comme Malgaigne, ne l'ont pas quittée.

Les chaires d'*Hygiène* et de *Médecine légale* ont eu quelques titulaires célèbres, parmi lesquels nous citerons, dans la première, Hallé, Desgenettes, Bouchardat, Proust; dans la seconde, Lassus, Orfila, Tardieu, Brouardel, Thoinot.

La Faculté possède encore une chaire d'*Histoire de la médecine et de la chirurgie*. Occupée tout d'abord par Goulin, puis par Cabanis, le célèbre auteur du livre sur les rapports du physique et du moral, cette chaire fut supprimée en 1808. Rétablie en 1869, grâce à un legs de Salmon de Champotran, elle a été occupée par Daremberg, le savant traducteur de Galien et d'Oribase, puis par Lorrain, auteur d'importantes recherches sur l'infantilisme, Laboulbène, à la fois anatomo-pathologiste et entomologiste, Brissaud, un neuropathologiste éminent, doublé d'un professeur hors ligne.

On a beaucoup discuté sur l'utilité des cours théoriques. On a soutenu que la médecine, étant une science essentiellement pratique, ne doit s'apprendre qu'à l'hôpital et au laboratoire. Les indications données à l'occasion d'un cas clinique, d'une opération ou d'une expérience valent mieux, dit-on, qu'un enseignement didactique qui se déroule méthodiquement, suivant un plan déterminé d'avance. Pour son éducation théorique, l'étudiant devrait se contenter des livres qu'il a entre les mains. Le professeur, dans son cours, répétant ce qui se trouve dans les traités ou les manuels, fait une œuvre inutile.

Sans doute, si un professeur venait réciter ce qui se trouve partout imprimé, son cours pourrait être supprimé sans inconvénient. Mais ce n'est pas ainsi que nous comprenons l'enseignement théorique. Le professeur suppose que l'étudiant possède les grandes notions classiques. Il les rappelle brièvement en quelques mots, puis il développe les idées nouvelles, il résume ses recherches personnelles, il expose et commente les publications récentes.

Chaque leçon impose au professeur un travail considérable. Il lui faut faire de nombreuses recherches bibliographiques, parcourir la littérature française et étrangère, lire et traduire un grand nombre d'articles et de mémoires originaux. Quand il a réuni tous les documents, il doit les classer, les grouper, les apprécier; il doit en faire non un résumé succinct, mais un exposé critique. Il doit souligner l'importance de certains détails, établir exactement l'état de la science, indiquer dans quelle voie on doit s'engager pour aboutir à des découvertes nouvelles. Ainsi, en une heure, l'élève profite d'un travail auquel le professeur a dû consacrer plusieurs jours. Sans le cours théorique, l'étudiant, surchargé d'enseignements divers, passant la plus grande partie de son temps à l'hôpital et au laboratoire, n'ayant guère que les soirées à consacrer à la lecture, se trouverait dans l'impossibilité de se mettre au courant du progrès. Les articles didactiques, même les mieux faits, ne tardent pas à être surannés. Il faut les compléter sans cesse, et comment, sans une direction judicieuse, un débutant saurait-il où puiser les documents? Comment pourrait-il faire la critique de ses lectures, discerner les résultats définitifs des conceptions hâtives et incertaines? Voilà l'utilité du cours théorique. C'est la mise au point de chaque question, c'est l'exposé de son état actuel. Le professeur marque l'étape où l'on est parvenu, en même temps qu'il indique la route où l'on devra s'engager[1].

1. Les professeurs titulaires de la Faculté sont au nombre de 41. Depuis le commencement de la guerre actuelle, plusieurs sont décédés et ne seront remplacés qu'après la fin des hostilités.

Voici la situation présente du corps professoral :

I. **Professeurs titulaires** : *Anatomie descriptive* (Nicolas). — *Anatomie topographique* (Broca). — *Histologie* (Prenant). — *Physiologie* (Richet). — *Physique* (Weiss). — *Chimie* (Desgrez). — *Parasitologie* (Blanchard). — *Bactériologie* (Bezançon, chargé de cours). — *Pathologie interne* (Tessier et N.). — *Pathologie externe* (Lejars). —

VI. **Démonstrations et travaux pratiques.** — L'enseignement théorique est complété par des démonstrations pratiques. Quelques-unes se font pendant le cours. On exécute devant les auditeurs des expériences particulièrement importantes. Plus souvent on illustre les cours par des projections et par des représentations cinématographiques. Ce mode d'enseignement est extrêmement utile et tend à se généraliser. On peut ainsi faire passer devant les yeux des élèves tous les temps d'une opération ou d'une expérience et compléter les indications orales par un enseignement visuel.

Tandis que les étudiants ne sont pas tenus d'assister aux cours théoriques, ils sont astreints à suivre les travaux pratiques. L'accès aux cours est libre; aucune carte n'est exigée à l'entrée. Au contraire, la participation aux travaux pratiques est rigoureusement réservée aux personnes immatriculées.

Les travaux pratiques sont répartis dans les cinq années d'études de la façon suivante :

1re et 2e années : semestre d'hiver, anatomie; semestre d'été, histologie, physiologie, physique et chimie.

Anatomie pathologique (Letulle). — *Pathologie générale* (Achard). — *Pathologie expérimentale et comparée* (Roger). — *Pharmacologie et matière médicale* (Pouchet). — *Therapeutique* (Carnot, chargé de cours). — *Opérations et appareils* (N.). — *Hygiène* (Chantemesse). — *Médecine légale* (N.). — *Histoire de la médecine* (N.). — *Clinique médicale* : de l'Hôtel-Dieu (Gilbert); de Beaujon (Debove); de Saint-Antoine (Chauffard); de Cochin (Widal). — *Clinique chirurgicale* : de l'Hôtel-Dieu (Hartmann); de Cochin (Quénu); de Necker (Delbet); de Laënnec (Desmarets, chargé de cours). — *Clinique thérapeutique* (Robin). — *Cliniques spéciales* : *Médecine infantile* (Hutinel); *Chirurgie infantile* (Kirmisson); *Maladies et hygiène de la première enfance* (Marfan). — *Clinique obstétricale* : Tarnier (Bar); Baudeloque (Couvelaire); Beaujon (Ribemont-Dessaignes). — *Ophtalmologie* (de Lapersonne). — *Maladies cutanées et syphilitiques* (Gaucher). — *Neuropathologie* (Marie). — *Psychiatrie* (Dupré, chargé de cours). — *Voies urinaires* (Legueu). — *Gynécologie* (Pozzi). — *Oto-rhino-laryngologie* (Sebileau, chargé de cours).

II. **Chefs des travaux** : *Anatomie* (Rouvière, agrégé). — *Histologie* (Branca, agrégé). — *Physiologie* (Langlois, agrégé). — *Physique* (Guilleminot). — *Chimie* (Maillard, agrégé). — *Parasitologie* (Brumpt, agrégé). — *Bactériologie* (N.). — *Anatomie pathologique* (Roussy, agrégé). *Pathologie expérimentale et comparée* (N.). — *Stomatologie* (Frey, chargé de cours).

III. — **Agrégés en exercice** : *Médecine* : L. Bernard, Castaigne, Gougerot, Guillain, Jousset, Lemierre, Lereboullet, Léri, Lœper, Nobécourt, Rathery, Ribierre, Sicard, Tanon, Villaret. — *Chirurgie* : Alglave, Chevassu, Desmarets, Lecène, Lenormant, Mocquot, Okinczyc, Ombrédanne, Schwartz. — *Anatomie* Grégoire, Rouvière. — *Histologie* : Branca, Champy, Mulon, Retterer. — *Physiologie* : Camus, Langlois. — *Physique* : Zimmern. — *Chimie* : H. Labbé, Maillard, Nicloux. — *Parasitologie* : Brumpt. — *Pharmacologie* : Richaud, Tiffeneau. — *Psychiatrie* . Laignel-Lavastine. — *Anatomie pathologique* : Roussy. — *Obstétrique* : Guéniot, Jeannin, Lequeux, Sauvage.

3e année : médecine opératoire; parasitologie; bactériologie; pathologie expérimentale.

4e année : anatomie pathologique, matière médicale et pharmacologie.

5e année : hygiène, médecine légale.

Les travaux pratiques de dissection ont été organisés avec un soin minutieux par l'ancien professeur d anatomie, Farabeuf, un maître incomparable, qui a tracé les plans des pavillons et a réglementé l'enseignement jusque dans ses moindres détails. Les travaux sont dirigés, sous la responsabilité du professeur, par un chef de travaux, huit prosecteurs, et 16 aides d'anatomie, tous nommés au concours. Les dissections se font pendant l'hiver. L'été, les pavillons servent aux travaux de médecine opératoire que dirigent les mêmes prosecteurs et aides d'anatomie. Les uns et les autres se destinent pour la plupart à la carrière chirurgicale. Leur stage dans les services d'anatomie et de médecine opératoire leur assure une grande habileté professionnelle et leur confère très rapidement une véritable maîtrise.

Il existe, à Paris, un deuxième centre d'enseignement pratique de l'anatomie. C'est l'amphithéâtre des hôpitaux, connu sous le nom d'amphithéâtre de Clamart. Il comprend des salles de dissection et de médecine opératoire et un laboratoire d'histologie. Sous la direction d'un chirurgien des hôpitaux, l'enseignement y est donné par des prosecteurs et des aides, nommés après un concours spécial. L'amphithéâtre de Clamart est réservé aux élèves internes et externes des hôpitaux. Mais l'affluence des étudiants à la Faculté de médecine est si considérable que tous ne peuvent être mis en série à l'École pratique. Par un accord intervenu avec l'Assistance publique, la Faculté envoie, chaque année, un certain nombre d'élèves disséquer à Clamart.

Les dissections se font tous les jours, de 13 à 17 heures. Les séances des autres travaux pratiques ont lieu aux mêmes heures une ou plusieurs fois par semaine. Les élèves sont exercés aux diverses manipulations. Cependant aux séances pratiques de physiologie et de médecine expérimentale, ils ne sont que spectateurs; on leur fait seulement répéter quelques expériences fondamentales.



— UNE SOUTENANCE DE THÈSE

Il y aurait une cruauté inutile à les exercer à des vivisections que la plupart d'entre eux n'auront jamais l'occasion de réaliser.

L'assiduité aux travaux pratiques est constatée par un appel ou par une signature sur une feuille de présence. A la fin de chaque enseignement pratique les élèves subissent un examen probatoire fort sérieux.

VII. **Cours de perfectionnement.** — Beaucoup de professeurs ont organisé, dans les laboratoires de l'École pratique ou dans les cliniques, des cours de perfectionnement, destinés aux élèves ayant terminé leur scolarité, et aux docteurs en médecine, français et étrangers, désireux de se mettre au courant des progrès de la science. Pour y être admis, il faut être immatriculé à la Faculté et payer un droit, d'ailleurs peu élevé : 50 à 150 francs.

Les cours de perfectionnement ont été interrompus par la guerre. Ils étaient fort nombreux et obtenaient un très grand succès. Ils étaient répartis aux différentes périodes de l'année, mais il y en avait toujours pendant les vacances; c'est l'époque où les médecins trouvent le plus facilement quelques moments de liberté pour compléter et parfaire leur éducation.

On se préoccupe déjà à la Faculté des dispositions nouvelles qui permettront de donner, après la guerre, à cette partie de l'enseignement, toute l'ampleur nécessaire. On s'efforcera de coordonner les horaires pour permettre aux auditeurs de suivre simultanément plusieurs enseignements, de telle sorte qu'en l'espace de deux ou trois mois, il sera facile d'être initié aux méthodes nouvelles des diverses spécialités.

L'enseignement donné dans les cours de perfectionnement est à la fois théorique et pratique. Les étudiants apprennent le maniement des appareils et exécutent toutes les recherches qu'on leur indique; ils répètent toutes les expériences et les opérations qu'on leur montre. Dans les cours cliniques, ils sont exercés à l'examen des malades et sont initiés aux explorations qui permettent d'établir des diagnostics exacts et complets.

VIII. **Laboratoires de recherches.** — A presque toutes les chaires sont annexés des laboratoires de recherches. Les personnes qui désirent y travailler doivent être agréées par le professeur. Elles

trouvent auprès du professeur et de ses aides tous les conseils nécessaires. On leur indique, si elles le désirent, des sujets de travail. On met gratuitement à leur disposition les instruments et les réactifs usuels.

Des crédits importants ont été votés avant la guerre pour la réorganisation des laboratoires. Aussi pouvons-nous affirmer qu'on y trouvera, à la reprise de la vie scientifique, les installations les plus modernes et les plus perfectionnées.

IX. **Population scolaire.** — La population scolaire de la Faculté de médecine a toujours été très élevée. Chaque année 400 à 500 nouveaux étudiants se font inscrire. Comme on peut le constater dans le tableau ci-joint, une petite diminution s'était produite en 1913. C'est qu'on venait d'appliquer le nouveau régime d'études, qui allonge d'une année le temps de la scolarité.

Statistique des étudiants inscrits à la Faculté de médecine.

ANNÉES	FRANÇAIS	FRANÇAISES	ÉTRANGERS	ÉTRANGÈRES	TOTAL	ÉTUDIANTS ayant pris la 1re Inscription
Novembre 1906	2.500	61	244	139	2.944	403
— 1907	2.528	78	263	168	3.037	518
— 1908	2.718	94	311	207	3.330	452
— 1909	2.716	108	373	258	3.455	451
— 1910	2.896	124	434	302	3.756	588
— 1911	2.865	143	476	329	3.813	343
— 1912	2.934	147	488	325	3.894	375
— 1913	2.937	167	525	300	3.929	328
— 1914	2.668	158	453	237	3.516 (1)	208
— 1915	3.022	202	501	214	3.939 (1)	151
— 1916	3.042	238	516	228	4.024 (1)	164

1. Dans ces chiffres sont compris les étudiants mobilisés qui, depuis le début des hostilités, n'ont accompli aucun acte scolaire, mais qui n'en sont pas moins en cours d'études.

Le tableau que nous donnons établit que le nombre des étudiants étrangers a été sans cesse en augmentant dans ces dix dernières années. Il était de 383 en 1906, et, depuis 1911, il oscille autour de 800. C'est plus du cinquième de notre population scolaire. Ces chiffres, quoique élevés, ne donnent qu'une idée incomplète du nombre d'étrangers qui fréquentent notre Faculté de médecine.

Beaucoup sont déjà docteurs et viennent passer à Paris quelques mois pour s'initier à nos méthodes et à nos procédés d'exploration. Les cours étant libres et les services d'hôpitaux largement ouverts, ils négligent de se faire immatriculer et ne figurent pas dans la statistique.

Nous sommes persuadés qu'après la guerre les étrangers seront encore plus nombreux. Ils profiteront de la réorganisation des études médicales et des nouvelles installations que nous avons commencées il y a quelques années. Pour leur laisser un souvenir permanent de leur séjour parmi nous, on étudie actuellement la création de diplômes universitaires qui leur seront décernés, quand, après s'être fait immatriculer à la Faculté, ils auront suivi des cours ou travaillé dans un laboratoire.

X. **Scolarité médicale.** — Pour être inscrits à la Faculté de médecine, les étudiants français doivent être pourvus du diplôme de bachelier et avoir passé une année à la Faculté des sciences. Ils y suivent des cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle (P. C. N.). Ils font à la Faculté de médecine cinq années d'études. A la fin de chaque année ils subissent un examen probatoire, théorique et pratique.

Dès leur première inscription, ils sont astreints au stage hospitalier.

Leur temps se trouve ainsi réglementé : Le matin, de 9 heures à midi, stage obligatoire dans un hôpital; de 15 à 16 heures, travaux pratiques obligatoires; de 16 à 19 heures, cours théoriques facultatifs.

Les étrangers peuvent postuler le *diplôme universitaire* de docteur en médecine, qui est délivré dans les formes prévues par le décret du 21 juillet 1897 et la délibération du Conseil de l'Université de Paris en date du 28 mars 1898. Ils sont dispensés du grade de bachelier et, s'ils justifient de certificats d'études et d'examens délivrés par les Facultés de médecine des Universités de leur pays, ils peuvent obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique une équivalence de scolarité, c'est-à-dire une dispense du temps d'études, qui se traduit par la concession d'un certain nombre d'inscriptions, variant suivant la durée et la nature des études médicales faites dans leurs pays.

Les médecins pourvus d'un diplôme étranger authentique, qui postulent le grade de Docteur en médecine de l'Université de Paris, peuvent obtenir du Ministre dispense partielle ou totale des inscriptions et dispense partielle des examens exigés pour ce grade.

XI. **Diplômes spéciaux.** — La Faculté de médecine confère deux diplômes spéciaux : le *diplôme de médecin colonial* et le *diplôme de médecin légiste.*

Pour obtenir le diplôme de *médecin colonial*, on doit suivre les cours de l'*Institut de Médecine coloniale*, et participer aux travaux pratiques et à l'enseignement clinique qui s'y rapportent. Les sessions sont annuelles et durent trois mois, des premiers jours d'octobre aux derniers jours de décembre.

L'enseignement théorique consiste en leçons didactiques faites dans les amphithéâtres, les laboratoires de la Faculté et les hôpitaux.

L'enseignement pratique comporte des exercices et manipulations auxquels les élèves sont individuellement exercés. Ils ont lieu dans les laboratoires de la Faculté.

Enfin l'enseignement clinique est donné à l'hôpital de l'Association des Dames Françaises (93, rue Michel-Ange, XVI[e] arrondissement), mis obligeamment à la disposition de l'Institut.

L'enseignement porte sur les matières suivantes : Pathologie exotique, Parasitologie, Bactériologie, Hygiène et épidémiologie exotiques, Maladies cutanées, Chirurgie des pays chauds, Ophtalmologie, Règlements sanitaires.

L'enseignement de l'Institut de médecine coloniale a toujours obtenu un grand succès et attire chaque année un nombre considérable de médecins étrangers.

L'*Institut de médecine légale* est ouvert aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants en médecine ayant terminé leur scolarité.

Le diplôme est délivré par la Faculté, après une année de scolarité et à la suite d'examens portant sur la médecine légale et la psychiatrie.

XII. **Bibliothèques et Musées.** — La bibliothèque de la Faculté est ouverte à tout étudiant ou docteur en médecine, français ou étran-



DUPUYTREN (1777-1835)



LAËNNEC (1781-1826)

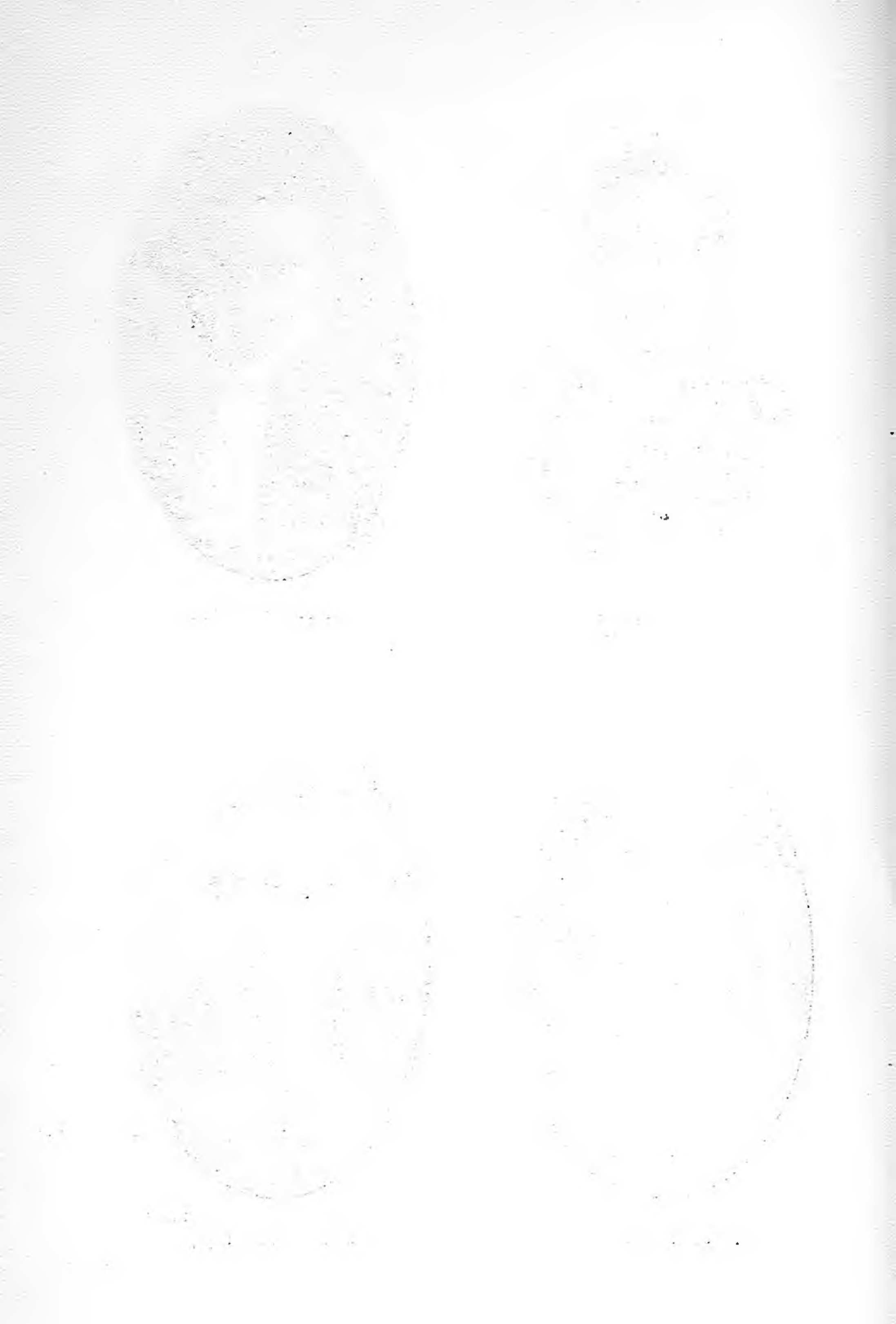


BROCA (1824-1880)



Photo Pirou.

CHARCOT (1825-1893)



ger, immatriculé à la Faculté, moyennant le versement d'un droit trimestriel de 2 fr. 50.

Elle est ouverte de 11 à 18 heures et de 19 à 20 h. et demie.

On peut y consulter les ouvrages médicaux et paramédicaux, publiés en France et à l'étranger, les journaux, revues et périodiques, les thèses soutenues devant les Facultés du monde entier.

La Bibliothèque renferme plus de 300 000 volumes, représentés au catalogue par des fiches classées par ordre alphabétique des noms d'auteur et par matières, avec tous les renvois utiles. Ce catalogue est à la disposition des lecteurs, qui trouvent toujours auprès des bibliothécaires les renseignements et les conseils nécessaires.

Dans plusieurs services de clinique et dans la plupart des laboratoires, on a organisé des bibliothèques spéciales. Quelques-unes proviennent de dons et de legs. A la clinique de la Salpêtrière, on peut consulter la magnifique collection que Charcot avait réunie et que son fils a donnée à la Faculté. A la clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu, est installée une bibliothèque d'ouvrages d'oculistique léguée à la Faculté par le docteur Javal.

Les bâtiments de la Faculté renferment deux Musées. L'un, situé au premier étage, au devant de la Cour d'honneur, est le Musée Orfila, où sont exposées des pièces d'anatomie normale et d'anatomie comparée. L'autre, le Musée Dupuytren, est installé dans l'ancien réfectoire des Cordeliers. Il comprend plus de 10 000 pièces, représentant les différentes lésions du squelette et des viscères, avec d'assez nombreux spécimens de tératologie.

Au musée Dupuytren est annexée une salle où l'on peut examiner les préparations macroscopiques et microscopiques du professeur Blanchard et les coupes histologiques léguées par Pillet.

Dans plusieurs laboratoires et dans diverses cliniques, on peut visiter des collections particulières fort intéressantes. Telle est la collection d'anatomie pathologique organisée par le professeur Marie, les collections de parasitologie provenant de Gruby et de Mégnin.

En dehors de la Faculté, beaucoup d'hôpitaux possèdent des bibliothèques importantes réservées aux élèves internes, et des musées intéressants. Le plus beau est le Musée de l'hôpital Saint-

Louis, où un artiste hors ligne a reproduit par des moulages en cire tous les types des affections cutanées.

XIII. **L'Enseignement médical en dehors de la Faculté.** — L'exposé succinct et rapide que nous avons fait, permettra de saisir l'organisation de l'enseignement médical à Paris. Les nombreux hôpitaux, où abondent les malades les plus divers, fournissent un matériel d'études incomparable. Les laboratoires installés dans les cliniques et à l'École pratique de la Faculté permettent de poursuivre des recherches dans les voies les plus diverses.

En dehors de la Faculté de médecine, plusieurs établissements d'enseignement supérieur possèdent des chaires médicales ou paramédicales. Sans parler de l'École du Val de Grâce, réservée aux médecins militaires, nous mentionnerons, au Muséum d'histoire naturelle, les chaires d'anatomie comparée, de physiologie générale et de pathologie comparée; au Collège de France, les chaires d'histologie, de physiologie, de médecine expérimentale, et l'Institut d'hydrologie; à la Faculté des sciences, la chaire de physiologie. Enfin, aux environs immédiats de Paris, à Alfort, se trouve l'École de médecine vétérinaire. Cet établissement, qui dépend du Ministère de l'Agriculture, est fort bien installé et les médecins qui désirent y poursuivre des recherches sur les gros animaux, sont sûrs d'y trouver un excellent accueil.

L'Institut Pasteur, dont la réputation est mondiale, est un centre d'enseignement et de recherches. On peut y suivre des cours pratiques de bactériologie, de physiologie et de chimie biologique. On peut y travailler dans des laboratoires merveilleusement installés et pourvus de tous les crédits nécessaires. A l'Institut Pasteur sont annexés un hôpital, spécialement destiné au traitement des maladies infectieuses et une policlinique pour les inoculations antirabiques.

On trouve encore aux environs de Paris, l'Institut Marey, situé dans le Parc aux Princes. Cet établissement scientifique, placé sous le contrôle d'une commission internationale, est spécialement aménagé pour les applications de la méthode graphique.

Telle est, brièvement résumée, l'organisation de notre ensei

gnement médical. Les étrangers qui viendront à Paris, après la guerre, seront sûrs de trouver dans nos hôpitaux, dans nos cliniques, dans nos laboratoires toutes les ressources nécessaires. Ils pourront y parachever leurs études et y poursuivre des travaux. Les nouveaux crédits qui nous sont alloués nous permettront de rajeunir nos anciennes installations et de doter notre Faculté de l'outillage le plus moderne et le plus perfectionné.

Ainsi, quand l'orage déchaîné par l'Allemagne se sera apaisé, nous pourrons reprendre notre marche calme et tranquille sur la route du progrès. Nous convierons les nations amies à venir travailler avec nous, à unir leurs efforts aux nôtres, pour agrandir le patrimoine de la science et diminuer les maux qui accablent l'humanité souffrante.